

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02702 Numéro SIREN : 429 565 468 Nom ou dénomination : A & A PARTICIPATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2020 sous le numéro de dépôt 19665

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-04-2020

N° DE DEPOT : 019665

N° GESTION : 2000B02702

N° SIREN : 429565468

DENOMINATION : A & A PARTICIPATIONS

ADRESSE : 262 boulevard Saint Germain 75007 Paris

MILLESIME : 2018

Certifié Conforme

**A&A PARTICIPATIONS**

SAS au Capital de 22 000 Euros

262 bd Saint Germain

75007 PARIS

Tél. 01 42 77 48 00 - Fax 01 42 77 35 92

RCS PARIS 8 429 565 468

A&A PARTICIPATIONS

Llasse fiscale

Llasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGRIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise :		A&A PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		8 Rue de Thorigny 75003 Paris		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5				Néant ☐ *	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terminés	AN		AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 746	AS	7 023	1 723
		Autres immobilisations corporelles	AT	656 285	AU	185 168	471 116
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	19 019	CV		19 019
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	BE		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	62 214	BI		62 214	
TOTAL (II)		BJ	746 264	BK	192 191	554 073	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	36 000	BY		36 000
		Autres créances (3)	BZ	2 681 279	CA		2 681 279
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres *)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	49 264	CG		49 264	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	2 766 543	CK		2 766 543	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif *	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 512 807	LA	192 191	3 320 616	
Renvois (1) Dont droit au bail				(2) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété *				(3) Part à plus d'un an :			
Immobilières :			Stocks	Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	22 000)	DA	22 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	BK	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	BJ	DG	2 200	
	Report à nouveau		DH	2 653 137	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	572 555	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	3 249 892	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 494		
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 030		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régulier	Autres dettes	EA	200		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	70 724		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 320 616		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	70 724			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables - janvier 2018 - État prépartition

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
				Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE	FF	
			FG	1 071 405	FH	FI	
		services *				FJ	1 071 405
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 071 405	FK		FL	1 071 405
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 071 405	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	116
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	660 676
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 123
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	75 742
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	2		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	749 659
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	321 746	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	61 244		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	224		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	297 740		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	9 858		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN	375		
	Produits nets successions de valeurs mobilières de placement			GO	3 247		
Total des produits financiers (V)					GP	311 220	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR			
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	311 220	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	693 987	

(Réglementé par l'article 55 A du Code général des impôts) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2018

Formule obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Repuses sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	170	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	170	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(170)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	121 262	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 443 869	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	871 314	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	572 555	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont : produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont : Crédit bail mobilier *			HP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives			A6	obligatoires
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - obligatoires			A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Bénéfice N	
	amendes et pénalités			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				170		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Bénéfice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise **A&A PARTICIPATIONS** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Prais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KB		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	8 746	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	475 134	KW		
		Matériel de transport *		KY	57 000	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	71 825	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	612 705	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	17 819	8V	
Autres titres immobilisés				IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	62 351	IU		
TOTAL IV				LQ	80 170	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	692 875	ØH	52 326	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Prais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	8 746	ML	
		Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	526 821	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	57 639	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	71 825	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	665 031	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	19 019	ØZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	137	2F	62 214	2G	
TOTAL IV			I3		NJ	137	NK	81 233	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	137	ØL	746 264	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2018

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terres		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 163	QA	1 860	QB		QC	7 023
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	60 568	QE	49 913	QF		QG	110 481
	Matériel de transport	QH	21 850	QI	11 400	QJ		QK	33 250
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 869	QM	12 568	QN		QO	41 437
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	116 450	QV	75 741	QW		QX	192 191
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	116 450	ØP	75 741	ØQ		ØR	192 191

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terres	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Prais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étales			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - État préconformé.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	68	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N°2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		62 214	62 214	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	36 000	
	Créances représentatives de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 711
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 678 568	
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	2 779 493
			VU	2 717 279
			VV	62 214
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 494	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	67 030	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	200	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	70 724	
		VZ	70 724	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Expert-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR		E T	Néant ☐	Exercice clos le : 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WA	572 555		
		de son conjoint				WB			
		moins part déductible *				WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	7 095	XE	9 149	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 054			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	170	
	Amendes et pénalités	WJ	170	Charges financières (art. 212 bis *)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	121 262	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8			
		- imposées aux taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 * et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	31 783		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par la PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I	734 919		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
		- imposées au taux de 0 %				WH			
		- imposées au taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							2A	14 887	
Produit net des actions et parts d'intérêts :							XA	282 853	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le montant des impositions	Entreprises nouvelles - (reprise l'entreprise en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF	
		Filia de compétence - (art. 44 septies)	L6	Société investissements immobiliers (art. 208 C)	K3	Zone de réaffectation de la défense (art. 44 septies B)	PA		
		Zone franche urbaine (art. 44 septies D octies A)	OV	Statut d'emploi redynamiser (art. 44 quinquies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies C)	XC		
				Zone de réaffectation rurale (art. 44 quinquies D)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	1 288		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	284 141		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XL	450 778		
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	450 778		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NO I-SD

DGFIP 2058 A 2018
Extension

A&A PARTICIPATIONS

AGÉ Experts-comptables janvier 2018 : État préétabli.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SADE Experts-comptables Janvier 2019 : Etabli par ordinateur.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSFormulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : <u>A&A PARTICIPATIONS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 537 956	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 315 181		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	200 000				
	TOTAL I	ØF	2 853 137		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	2 653 137			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	2 853 137		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								YQ	205 953	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	5 256	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	379 166	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	70 302	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	660 676	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	5 665	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YZ	7 458	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	13 123		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	196 475	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	143 629	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *								ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA				Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL				
					Plus-values à 19 % JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble ID				Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO				
					Plus-values à 19 % JP		Imputations JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Néant ☒				
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2018

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (annexe 50-A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONSNéant ☒

0 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) (2)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€

(art. 219 I a sexies 0 du CGI) (3)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+T-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (Article 219 I a sexies 0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (Article 219 I a sexies 0 bis du CGI) (4)	À 15 % ou À 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2018

 formulaire obligatoire
 (article 53A du Code
 général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise: A&A PARTICIPATIONS										Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018										Données en nombre de mois	
										1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	1 071 405
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	1 071 405
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	4 969
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	449 870
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	454 841
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	616 564
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	616 564
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	1 071 405
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation										GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
										HR	/ / / / /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. II¹ au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A&A PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie)

8 Rue de Thorigny

CODE POSTAL

75003

VILLE

Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

625

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

A&A HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

808512552

% de détention

54,54

Nb de parts ou actions

750

Adresse :

N°

8

Voie

rue de Thorigny

Code Postal

75003

Commune

Paris

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

AIACH

Prénom(s)

Maxime

Nom marital

% de détention

21,82

Nb de parts ou actions

300

Naissance :

Date

31/03/1987

N° Département

94

Commune

Villetresnes

Pays

Adresse :

N°

20

Voie

Rue de Turenne

Code Postal

75004

Commune

Paris

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

AIACH

Prénom(s)

Pierre Alexandre

Nom marital

% de détention

21,82

Nb de parts ou actions

300

Naissance :

Date

09/12/1982

N° Département

94

Commune

Villetresnes

Pays

Adresse :

N°

28

Voie

Rue Galilée

Code Postal

75116

Commune

Paris

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A&A PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie)

8 Rue de Thorigny

CODE POSTAL

75003

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique	SCI	Dénomination	BERRYER INVEST	N° SIREN (si société établie en France)	793819699	% de détention	49,00
Adresse :	N° 8	Voie	rue de thorigny	Code Postal	75003	Commune	Paris
						Pays	France
Forme juridique	SCI	Dénomination	FAXINVEST	N° SIREN (si société établie en France)	531572555	% de détention	49,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue de thorigny	Code Postal	75003	Commune	Paris
						Pays	France
Forme juridique	SNC	Dénomination	PIPAROU	N° SIREN (si société établie en France)	811604792	% de détention	25,00
Adresse :	N° 5	Voie	Chemin Jean Julien	Code Postal	92410	Commune	VILLE d'avray
						Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	COMAZ	N° SIREN (si société établie en France)	431859529	% de détention	20,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue de thorigny	Code Postal	75003	Commune	Paris
						Pays	France
Forme juridique	SCI	Dénomination	AMI 35	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	PATRIMONIAL 4	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - E&A Présefin

- (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2018	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A&A PARTICIPATIONS 8 Rue de Thorigny 75003 Paris			
SIRET	4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%	
Bénéfice imposable à 15 %		38 120	
2 Plus-values		Bénéfice imposable à 28%	
PV à long terme imposables à 15%		412 658 Déficit	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche urbaine	
Société d'investissement Immobilier cotée		Pôle de compétitivité	
Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
NSF AUDIT/FIDREX 14 RUE DE LA PÉPINIÈRE 75008 PARIS			
Tél: 0153043800		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 13022019	
		Lieu: Paris	
Tél:		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	

GAGE Experts-comptables January 2018 : Etat précaution

A&A PARTICIPATIONS
SAS au capital de 22.000 euros
262 boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS
429 565 468 RCS PARIS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf
Le vingt-cinq juin
A 16 heures

Les actionnaires de la Société A&A PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 22.000 euros se sont réunis en Assemblée Générale au siège social.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Membre de l'Assemblée entrant en séance.

A cet égard, sont présents :

- Monsieur Maxime AIACH, titulaire de 300 actions en pleine propriété
- Monsieur Pierre-Alexandre AIACH, titulaire de 300 actions en pleine propriété
- Monsieur Stéphane GATTEFOSSE, titulaire de 25 actions en pleine propriété
- La société AFR HOLDING, titulaire de 750 actions en pleine propriété représentée par Monsieur Fabrice AIACH

Représentant ensemble 100% des actions composant le capital social de la Société.

Le cabinet CAFIGEX, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice AIACH ès-qualité de Président de la société A&A PARTICIPATIONS.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Président et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ses conclusions,
- Approbation des comptes,
- Affectation des résultats,
- Pouvoir en vue des formalités.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les Statuts, les copies des lettres de convocation, la feuille de présence, les comptes annuels au 31 décembre 2018, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport de gestion, du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échange d'observations le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après échange d'observations le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PRISE DE DECISION

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties le rapport de gestion, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, au Président et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve les conclusions de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale arrête à 572.555 euros le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et décide de distribuer aux actionnaires un dividende exceptionnel de 200.000 euros.

Une somme de 373.555 euros sera affectée au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2015. Il a été distribué aux actionnaires un dividende exceptionnel de 200 000 euros au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***/**

Two handwritten signatures in black ink are located at the bottom right of the page. The first signature is a stylized 'L' or 'C' shape. The second signature is more complex, featuring a large 'P' followed by some less distinct characters.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après, relecture, a été signé par le Président de séance et ses ayants droits présents.



AFR HOLDING
Monsieur Fabrice AïACH



Monsieur Maxime AïACH



Monsieur Pierre-Alexandre AïACH

Monsieur Stéphane GATTEFOSSE



Monsieur Fabrice AïACH

Président



A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

CAFIGEX
1 Rue de Chazelles
75017 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

CAFIGEX
1 Rue de Chazelles
75017 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A&A PARTICIPATIONS
8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A&A PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 juin 2019

CAFIGEX

Le commissaire aux comptes



Cédric ABEHSERA, Associé.

A&A PARTICIPATIONS

Etats Financiers

Etats Financiers

A&A PARTICIPATIONS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 746	7 023	1 723	0,05	3 583	0,12
Autres immobilisations corporelles	656 285	185 168	471 116	14,19	492 672	16,21
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	19 019		19 019	0,57	17 819	0,59
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	62 214		62 214	1,87	62 351	2,06
TOTAL (I)	746 264	192 191	554 073	16,69	576 425	18,97
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	36 000		36 000	1,08		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					140 065	4,61
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 711		2 711	0,08	14 155	0,47
. Autres	2 678 568		2 678 568	80,66	2 137 077	70,32
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instrument de trésorerie						
Disponibilités	49 264		49 264	1,48	171 383	5,64
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	2 766 543		2 766 543	83,31	2 462 680	81,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 512 807	192 191	3 320 616	100,00	3 039 105	100,00

A&A PARTICIPATIONS**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	22 000	0,56	22 000	0,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	2 200	0,07	2 200	0,07
Autres réserves	2 653 137	79,90	1 537 956	50,61
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	572 555	17,24	1 315 181	43,26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	3 249 892	97,87	2 877 337	94,66
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 494	0,11	2 271	0,07
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	67 030	2,02		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	200	0,01	159 496	5,25
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	70 724	2,13	161 768	5,32
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 320 616	100,00	3 039 105	100,00

A&A PARTICIPATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	1 071 405		1 071 405	100,00	629 503	100,00	441 902	70,20		
Chiffres d'Affaires Nets	1 071 405		1 071 405	100,00	629 503	100,00	441 902	70,20		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)			1 071 405	100,00	629 503	100,00	441 902	70,20		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)			116	0,01	4 720	0,75	-4 604	-97,53		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			660 676	61,66	497 774	79,07	162 902	32,73		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			13 123	1,22	7 507	1,19	5 616	74,81		
Autres achats et charges externes										
Impôts, taxes et versements assimilés										
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations			75 742	7,07	70 615	11,22	5 127	7,26		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			2	0,00	1	0,00	1	100,00		
Total des charges d'exploitation (II)			749 659	69,97	580 618	92,23	169 041	29,11		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			321 746	30,03	48 886	7,77	272 860	558,15		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			61 244	5,72	187 471	29,78	-126 227	-57,32		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			224	0,02	1 682	0,27	-1 458	-86,57		
Produits financiers de participations			297 740	27,79	1 122 100	178,25	-824 360	-73,46		
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			9 658	0,92	8 632	1,37	1 226	14,20		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change			375	0,04	2 442	0,39	-2 067	-84,53		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			3 247	0,30	1 979	0,31	1 268	84,07		
Total des produits financiers (V)			311 220	29,05	1 135 154	180,33	-623 934	-72,57		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées					1 475	0,23	-1 475	-100,00		
Différences négatives de change					976	0,16	-976	-100,00		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)					2 451	0,39	-2 451	-100,00		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			311 220	29,05	1 132 702	179,94	-821 482	-72,51		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			693 987	64,77	1 367 377	217,22	-673 390	-49,24		

A&A PARTICIPATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	0,00		
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			0	0,00		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	170	0,02	665	0,11	-495	-74,43
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	170	0,02	665	0,11	-495	-74,43
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-170	-0,01	-665	-0,10	495	74,44
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	121 262	11,32	51 531	9,19	69 731	135,32
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 443 869	134,78	1 952 129	310,11	-508 260	-26,03
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	871 314	81,32	636 948	101,18	234 366	36,80
RÉSULTAT NET	572 555	53,44	1 315 181	208,92	-742 626	-56,46
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A&A PARTICIPATIONS

Annexe

Annexe**A&A PARTICIPATIONS****ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 320 616,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 572 554,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/02/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 746 264 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	612 705	52 326		665 031
Immobilisations financières	80 170	1 200		81 233
TOTAL	692 875	53 526		746 264

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 192 191 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	116 450	75 741		192 191
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	116 450	75 741		192 191

3.2 - Etat des créances = 2 779 493 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	62 214		62 214
Actif circulant & charges d'avance	2 717 279	2 717 279	
TOTAL	2 779 493	2 717 279	62 214

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 36 608 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	36 000
Autres créances	608
Disponibilités	
TOTAL	36 608

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 22 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1375	16,00	22 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1375	16,00	22 000

4.2 - Etat des dettes = 70 724 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 494	3 494		
Dettes fiscales & sociales	67 030	67 030		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	200	200		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 724	70 724		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 494 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 494
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 494

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 071 405 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 071 405	100,00 %
TOTAL	1 071 405	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 36 608 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	36 000
Clients factures a etablr(418100)	36 000
Autres créances :	608
Produits a recevoir(468700)	608
TOTAL	36 608

8.2 - Charges à payer = 3 494 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 494
Fournisseurs fnp(408100)	3 494
TOTAL	3 494

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

CAFIGEX
1 Rue de Chazelles
75017 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A&A PARTICIPATIONS

8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons mon rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris, le 10 juin 2019

CAFIGEX

Le commissaire aux comptes



Cédric ABEHSERA, Associé.